

# COMMUNAUTE DE COMMUNES RAHIN ET CHERIMONT

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25 JANVIER 2017

Etaient présents : COLLILIEUX Stéphane – CORNU Benoît – FAIVRE Marie-Claire – FAVEREAU Jocelyne – GALMICHE Michel – GERMAIN Roland – GINDRE Marie-Thérèse – GROSJEAN Gilles – GROSJEAN René – GUIDEZ Pierrette – HEINRICH Gilles – IPPONICH Alain – JACOBBERGER Michel – LAB Mireille – LACREUSE Laurent – LOUVIOT Christine – LUPFER Frédérique – MILLE Jean-Claude – PAOLI Jean – REINGPACH Patricia – REUTER Fabien – SCHIESSSEL Vincent – SENGLER Luc – TARIN Pierric – VILTET Didier

Ont donné pouvoir : CHARMY Daniel à IPPONICH Alain – FRANCOIS Karine à HEINRICH Gilles

Le Président remercie les personnes présentes et ouvre la séance.



### ➤ Agenda :

- Conseil Communautaire le lundi 13 février à 19H30 au cinéma Sélect à Plancher-les-Mines,
- Comité syndical de Haute-Saône Numérique le jeudi 16 février à 17H30 au Département de la Haute-Saône,
- Comité syndical du SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne pour la mise en place du nouvel exécutif le jeudi 16 février à 18H à la salle communautaire de Giromagny,
- Réunion de bureau et comité de pilotage SCOT du Pays des Vosges Saônoises le jeudi 23 février à 18H00 dans les locaux du PVS,
- Commission « Développement Touristique » le mardi 7 mars à 18H00 dans les locaux de la CCRC,
- Assemblée Générale de l'Office de Tourisme le mercredi 8 mars à 15H00 à la salle d'exposition de l'Ecoparc de la Filature à Ronchamp,
- Comité syndical du Pays des Vosges Saônoises pour le vote du budget primitif le jeudi 9 mars à 18H30 à l'Espace du Sapeur à Lure,
- Réunion de bureau sur les orientations budgétaires le jeudi 16 mars à 18H30 dans les locaux de la CCRC,
- Conseil Communautaire pour le Débat d'Orientations Budgétaires le jeudi 23 mars à 19H30 à la salle polyvalente de Frahier-et-Chatebier,
- Réunion de bureau pour la préparation des budgets primitifs le jeudi 30 mars à 18H30 dans les locaux de la CCRC,
- Conseil Communautaire de travail sur les budgets primitifs le jeudi 6 avril à 19H30 à la mairie de Clairegoutte,
- Conseil Communautaire pour le vote des budgets primitifs le jeudi 13 avril à 19H30 à la salle des fêtes de Champagny.

### MISE EN PLACE DU NOUVEAU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'arrêté préfectoral n° 70-2016-11-22-003 du 22 novembre 2016 portant modification de périmètre de la Communauté de Communes Rahin et Chérumont avec retrait de la commune de Belverne au 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. L'accord local approuvé le 24 juin 2015 restant valable malgré le départ de cette commune à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, le Conseil Communautaire a, par délibération en date du 15 décembre 2016, validé sa nouvelle composition au 1<sup>er</sup> janvier 2017 fixée à 30 membres. Il convient désormais de procéder à l'installation de ces 30 conseillers communautaires dans leurs fonctions, Monsieur GROSJEAN René demeurant président en vertu de son élection en date du 17 avril 2014. Monsieur le Président procède donc à l'appel des conseillers communautaire pour former le Conseil Communautaire suivant :

- Mesdames FAIVRE Marie-Claire, LOUVIOT Christine et LUPFER Frédérique, et Messieurs COLLILIEUX Stéphane, JACOBBERGER Michel et PAOLI Jean conseillers communautaires représentant la liste majoritaire de la commune de Champagny, Monsieur CHARMY Daniel conseiller communautaire représentant la 1<sup>ère</sup> liste d'opposition de cette commune, et Monsieur IPPONICH Alain conseiller communautaire représentant la 2<sup>ème</sup> liste d'opposition de cette commune ;
- Messieurs GROSJEAN Gilles et PETITJEAN Pascal conseillers communautaires représentant la commune de Clairegoutte,
- Monsieur REUTER Fabien conseiller communautaire représentant la commune d'Echavanne, pouvant être suppléé par Monsieur JARDON Michel en cas d'absence ;
- Monsieur MARCONOT Jean conseiller communautaire représentant la commune d'Errevet, pouvant être suppléé par Monsieur LECOSSOIS Patrice en cas d'absence ;
- Madame FRANCOIS Karine, et Messieurs GROSJEAN René et HEINRICH Gilles conseillers communautaires représentant la liste unique de la commune de Frahier-et-Chatebier,
- Monsieur SCHIESSEL Vincent conseiller communautaire représentant la commune de Frédéric-Fontaine, pouvant être suppléé par Monsieur FAUCONNIER Jérôme en cas d'absence ;
- Madame REINGPACH Patricia, et Messieurs SENGLER Luc et VILTET Didier conseillers communautaires représentant la liste majoritaire de la commune de Plancher-Bas, et Monsieur GERMAIN Roland conseiller communautaire représentant la liste d'opposition de cette commune ;
- Madame GINDRE Marie-Thérèse, et Messieurs GALMICHE Michel et LACREUSE Laurent conseillers communautaires représentant la liste unique de la commune de Plancher-les-Mines ;
- Mesdames FAVEREAU Jocelyne, GUIDEZ Pierrette et LAB Mireille, et Messieurs CORNU Benoît, MILLE Jean-Claude et TARIN Pierric conseillers communautaires représentant la liste majoritaire de la commune de Ronchamp, et Monsieur HASSENFORDER Pascal conseiller communautaire représentant la 1<sup>ère</sup> liste d'opposition de cette commune.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire prend unanimement acte de sa nouvelle composition.

<p><b>ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET AUTRES MEMBRES DU BUREAU</b></p>
--

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'il a, par arrêtés en date du 30 décembre 2016, retiré les délégations données à chacun des 8 vice-présidents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, en raison de la mise en œuvre de nouvelles compétences définies dans le cadre de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). Il propose ensuite un vote à bulletin secret au scrutin uninominal majoritaire à trois tours pour la mise en place de chaque vice-président et autres membres du bureau dans la limite du nombre déterminé par délibération le 26 juin 2014, et conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il propose alors à l'Assemblée la mise en place de 8 Vice-Présidents et 8 autres membres de bureau. Après en avoir discuté, le Conseil Communautaire accepte cette proposition à l'unanimité.

Suit l'élection à bulletin secret des 8 Vice-Présidents sur proposition de Monsieur le Président :

Monsieur CORNU Benoît, seul candidat déclaré, est élu 1<sup>er</sup> Vice-Président à la majorité absolue au premier tour de scrutin avec 23 voix et 4 bulletins blancs. Il sera en charge de l'Economie et du Tourisme.

Monsieur GROSJEAN Gilles, seul candidat déclaré, est élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président à la majorité absolue au premier tour de scrutin avec 26 voix et 1 bulletin blanc. Il sera en charge de l'Environnement et du Développement Durable.

Monsieur VILTET Didier, seul candidat déclaré, est élu 3<sup>ème</sup> Vice-Président à la majorité absolue au premier tour de scrutin avec 26 voix et 1 bulletin blanc. Il sera en charge de la Communication et des Nouvelles Technologies.

Monsieur COLLILIEUX Stéphane, seul candidat déclaré, est élu 4<sup>ème</sup> Vice-Président à la majorité absolue au premier tour de scrutin avec 24 voix et 3 bulletins blancs. Il sera en charge des Travaux, de l'Urbanisme et de la Mutualisation.

Madame LAB Mireille, seule candidate déclarée, est élue 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente à la majorité absolue au premier tour de scrutin avec 23 voix et 4 bulletins blancs. Elle sera en charge des Services à la Population.

Monsieur GALMICHE Michel, seul candidat déclaré, est élu 6<sup>ème</sup> Vice-Président à l'unanimité au premier tour de scrutin. Il sera en charge du Logement et du Cadre de Vie.

Madame LUPFER Frédérique, seule candidate déclarée, est élue 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente à la majorité absolue au premier tour de scrutin avec 22 voix et 5 bulletins blancs. Elle sera en charge de la Culture et de la Gestion des Infrastructures.

Monsieur SCHIESSEL Vincent, seul candidat déclaré, est élu 8<sup>ème</sup> Vice-Président à la majorité absolue au premier tour de scrutin avec 24 voix contre 1 voix à Monsieur MARCONOT Jean et 2 bulletins blancs. Il sera en charge de l'Assainissement, des Gens du Voyage et des Sentiers.

Suit l'élection à bulletin secret des autres membres du bureau sur proposition de Monsieur le Président :

Madame FAIVRE Marie-Claire, et Messieurs PETITJEAN Pascal, REUTER Fabien, MARCONOT Jean, HEINRICH Gilles, SENGLER Luc, LACREUSE Laurent et MILLE Jean-Claude, seuls candidats déclarés, sont élus autres membres du bureau à l'unanimité au premier tour de scrutin.

Siégeront donc comme simples conseillers communautaires : Mesdames LOUVIOT Christine, FRANCOIS Karine, REINGPACH Patricia, GINDRE Marie-Thérèse, FAVEREAU Jocelyne et GUIDEZ Pierrette, ainsi que Messieurs JACOBBERGER Michel, PAOLI Jean, CHARMY Daniel, IPPONICH Alain, GERMAIN Roland, TARIN Pierric et HASSENFORDER Pascal.

De même, pourront éventuellement suppléer le conseiller communautaire unique issu de la même commune : Monsieur JARDON Michel pour Monsieur REUTER Fabien, Monsieur LECOSSOIS Patrice pour Monsieur MARCONOT Jean, et Monsieur FAUCONNIER Jérôme pour Monsieur SCHIESSEL Vincent.

<p>FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES MENSUELLES DE FONCTION PERÇUES PAR LE PRESIDENT ET LES VICE- PRESIDENTS</p>
---

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 26 juin 2014 et propose de fixer le montant des indemnités mensuelles perçues par lui-même et les huit Vice-Présidents. Celui-ci est plafonné dans le cas de communautés de communes dont la population est comprise entre 10 000 et 19 999 habitants à 48,75% de l'indice brut 1015 pour le Président, et 20,63% de ce même indice brut pour les Vice-Présidents.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à la majorité par 24 voix pour, deux abstentions (Monsieur IPPONICH Alain et Monsieur CHARMY Daniel par effet de pouvoir) et une voix contre (Monsieur SENGLER Luc), approuve la fixation du montant des indemnités mensuelles versées au Président au taux de 46,31% de l'indice brut 1015, de 19,59% de ce même indice brut pour chacun des quatre premiers Vice-Présidents, et de 9,79% de cet indice pour chacun des quatre derniers Vice-Présidents.